



Convention de Partenariat gagnant / gagnant

1. But

L'association In Templo s'engage, par la présente convention, à promouvoir l'enseigne ou le symbole identitaire de ses partenaires auprès du public, notamment lors de la promotion des événements que nous proposerons.

Les activités de l'association, sont les suivantes :

L'exploitation de toutes les activités liées à la création, la production, l'organisation, la gestion, le développement et la promotion des arts de la musique et du chant au Temple d'Orbe, ainsi que tout évènement culturel, artistique, en rapport et en respect avec le lieu. In Templo a également la possibilité d'organiser des évènements dans d'autres lieux, tant en Suisse qu'à l'étranger, pour tous publics.

La création, la gestion, le développement, l'organisation et l'exploitation du Temple en tant que salle de spectacles, tout en respectant le caractère de ce lieu chargé d'histoire.

La captation par tous moyens connus et/ou inconnus à ce jour, la diffusion d'œuvres ou la location d'œuvres.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ou immeubles se rapportant à ces activités et, plus généralement, toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objet.

In Templo sollicite les entreprises afin que celles-ci deviennent de précieux partenaires qui l'aideront à poursuivre son but.

Dans le cadre de cette convention de partenariat *In Templo* propose des contreparties « Gagnant / Gagnant » allant de 200 frs à 2 000 frs selon le tableau annexé.

2. Prestations.

- *L'entrée au spectacle sous forme d'invitation, nombre selon votre choix de partenariat.*
- *Votre présence sur l'affiche « Partenaires » qui sera placée à l'entrée de la manifestation pour une visibilité maximale.*
- *La présence de votre logo sur le site www.intemplo.org "onglet partenaires"*

- *La présence de votre logo sur notre programme (aux pages réservées à nos partenaires).*
- *Votre logo sera présent sur nos affiches : A5, A4 et A3.*
- *Votre logo sera présent sur nos flyers qui seront tirés à 3 000 exemplaires.*
- *Votre logo figurera sur les sets *In Tempo* des restaurants de la région : 10 000 exemplaires.*
- *Votre logo figurera sur nos vidéos promotionnelles, diffusées sur les réseaux sociaux.*
- *Un espace de 1/4 à une page entière (selon votre choix de partenariat), vous sera réservé dans le livret : 2 000 exemplaires*
- *Votre logo figurera sur nos capsules, diffusées sur nos réseaux sociaux.*

Moyens

La présente convention est signée par les deux parties sur la base d'un partenariat financier à la hauteur de :

montant chiffre..... (montant en lettres)

Le détail sera confirmé par courrier ou par courriel.

3. Modalités

1. **3.1.** Les sigles et logos sont envoyés en pièce jointe sous la forme standard en jpeg à 300 dpi minimum.
2. **3.2.** Les polices utilisées sont compatibles Word.
3. **3.3.** Le compte bancaire de l'association est :
4. **3.4.** Conditions de paiement : 50% à la commande, le solde à 30 jours avant le début de la manifestation.

4. Signatures

Pour l'association *In Tempo*

Pour le Partenaire